Image not found or type unknown

application de la loi littoral dans le cadre de l'extension d'un

Par **serre**, le **16/04/2009** à **16:38**

Bonjour,
dans le cadre d'une extension de village , la loi littoral permettrait elle de réaliser un lotissement avec création d'une route d'acces dans la zone des 100m, sachant de plus qu'un GR passe dans cette zone en longeant le littoral?
l'article L146-4-3 du code l'urbanisme ne s'applique t'il pas?
cette zone est dans le POS actuel classée en 1NAP et en fait explotée par l'agriculteur qui en est le propriétaire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés